

INFO-NÉGO



Alliance de la Fonction publique du Canada

Le paiement des crédits de congé de maladie inutilisés ne règlera pas le problème sous-jacent

Le paiement des crédits de congé de maladie inutilisés au moment de la retraite est une revendication prioritaire pour certains de nos membres. Cela n'est pas surprenant, car cette revendication a déjà été soumise lors de rondes de négociations précédentes et défendue par certaines équipes de négociation.

On reconnaît que cette revendication refait périodiquement surface en raison d'un problème sous-jacent, soit le désir des membres de recevoir une reconnaissance en échange de leurs années de service. Toutefois, le paiement des crédits de congé ne règlera pas ce problème.

Cette revendication peut avoir des répercussions très négatives :

C'est une revendication extraordinairement coûteuse. Si l'employeur nous donnait satisfaction, il lui faudrait immédiatement prévoir dans son budget pour tous les crédits de congé de maladie inutilisés qu'il aurait à payer dans l'avenir. Dès la première année, il lui faudrait mettre de côté une somme représentant environ 35% de la masse salariale en prévision du paiement de 100% des crédits inutilisés. C'est la somme dont l'employeur aurait besoin afin de couvrir sa responsabilité financière.

En abordant la question du paiement des congés de maladie, nous donnerions à l'employeur l'occasion d'attaquer le programme d'indemnité de départ. Et nous pensons qu'il a sans doute très envie de faire cela, car nous l'avons vu lors des dernières négociations avec Postes Canada. À cette occasion, l'employeur s'en est pris à l'indemnité de départ en offrant de payer les montants accumulés – mais en fin de compte nous n'avons pas obtenu le paiement des congés de maladie en échange.

Une personne avec 25 ans de service reçoit une indemnité de 26 semaines de salaire en prenant sa retraite. C'est beaucoup plus que ce que la plupart des gens recevraient si on leur payait leurs congés de maladie inutilisés. En outre, **tous et toutes** ont droit à l'indemnité de départ, même les personnes qui ont pris des congés en raison de maladie ou d'incapacité pendant de longues périodes.

Cette revendication est contraire aux principes syndicaux :

Le paiement des congés de maladie inutilisés serait une pratique discriminatoire fondée sur l'incapacité, car il privilégierait les personnes qui ont une bonne santé et aurait une incidence négative sur celles qui ont dû prendre des congés de maladie pour des raisons de santé ou d'incapacité.

Un programme qui encourage les gens à se présenter au travail quand ils sont malades n'est pas une bonne idée. Là où l'indemnité de départ est fonction des crédits de congé de maladie inutilisés, les gens vont en effet au travail quand ils devraient rester à la maison.

La revendication du paiement des crédits de congé de maladie traduit en réalité un besoin de reconnaissance : la reconnaissance des longues années de service, des nombreuses heures supplémentaires non payées, de l'attachement à la qualité du travail. Autrement dit, c'est une question de respect.

Dans cette optique, demandons plutôt un avantage qui reconnaît les longues années de service. Demandons plutôt un congé de préretraite, une meilleure indemnité de départ ou plus de vacances pour les employés avec beaucoup d'années de service. Ce sont toutes des manières de récompenser le dévouement sans pénaliser les personnes qui ont été obligées de s'absenter et sans donner à l'employeur une ouverture dans d'autres domaines de la convention collective.